



DECISION MUNICIPALE n°004/D/C-GAZ/2025

PORANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONALE OUVERT n°004/AONO/PU/CIPM/C-GAZ/2025 DU 17 JANVIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MASSAKAL 80ML, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME –NORD.

FINANCEMENT : MINSANTE EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de GAZAWA.

Maitre d`Ouvrage :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret n° 2018/449 du 1^{er} aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu le Arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement,
- Vu le Arrêté n° 000350/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Gazawa, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord;
- Vu La Lettre-Circulaire Conjointe n°0000002/LC/MINFI/MINDDEVEL du 30 octobre 2024 relative à la préparation des budgets des collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2025,

- Vu le budget communal de l'exercice 2025,
- Considérant l'avis d'appel d'offre n°004/AONO/PU/C-GAZ/CIPM/2024 du 17 janvier 2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise Ets ALAM Bp 21 Maroua, soumissionnaire de la commande publique ci-dessous, EST, à compter de la date de signature de la présente décision, retenue comme attributaire du projet :

N° ordre	Soumissionnaire	Libellés des commandes	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
1	Ets ALAM Bp 21 Maroua Tel : 699 81 37 76	Construction d'une clôture autour du CSI de Massakal long de 80ml	30 000 000	30 000 000	Qualifié car offre jugée conforme et recevable pour un délai d'exécution de 3 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Gazawa, le 26 FEV 2025

Le Maire,

Ampliations :

- Préfet/DIAMARE (ATC)
- DDMP/D(ATC)
- ARMP/EN (Info)
- CSP/D/MINDCAF (info)
- Président /CIPM/ (pour info)
- RM/C-GAZ/Gaz :
- Intéressé :
- Chrono/Archives



Adama Manu
Secrétaire d'Administration